

MAIRIE

de

CUSY

330 Montée du Chef-lieu

74540 CUSY

☎ : 04.50.52.50.48

mairie@cusy.fr

www.cusy.fr

**ARRETE DU MAIRE N° A2026-153 Domaine : Voirie
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ROUTE DES BAUGES, ROUTE D'HERY, ROUTE DE CHAINAZ**

Le Maire de la Commune de CUSY,
Vu l'article 25-3 de la Loi du 02.03.82,
Vu le Code de la Route et notamment son article R.411.8,
Vu l'arrêté du 24.11.67 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
Vu l'ordonnance n° 58-1216 et le décret n° 58-1217 du 15.12.58,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE Route Centre-Est - représentée par Julien PAULUS, en date du 11/06/2026,

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures de sécurité particulières et de réglementer la circulation sur la route des Bauges, sur la route d'Héry et sur la route de Chainaz, en agglomération – 74540 Cusy (plan ci-après) pour permettre des travaux d'enrobés sur chaussée.

A R R E T E

Article 1 : La circulation de tous les véhicules sera **interdite** durant la nuit du 23 au 24 juin 2026 de 18h00 à 8h00 (voir plan joint).

Article 2 : Une déviation sera mise en place par Grésy-sur-Aix – Albens – Alby-sur-Chéran et par Allèves – Gruffy – Alby-sur-Chéran.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE Route Centre-Est – TSA70011 – 69134 DARDILLY Cedex.

Article 4 : Le Maire de Cusy est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Haute-Savoie,
- Le responsable de l'entreprise EIFFAGE Route Centre-Est,
- CERD d'Alby-sur-Chéran,
- MTD Les Deux Lacs,
- Site internet de la commune.



Le 12/06/2026

Le Maire,

Philippe VANSTEENKISTE

Routes barrées

